

NORME INTERNATIONALE

ISO
5093

Première édition
2021-11

Huile essentielle de myrte citronnée (*Backhousia citriodora* F. Muell.), type citral

Essential oil of lemon myrtle (Backhousia citriodora F. Muell.), citral type

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 5093:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/38b707a2-b00d-4ec1-9336-5a246289d58d/iso-5093-2021>



Numéro de référence
ISO 5093:2021(F)

© ISO 2021

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 5093:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/38b707a2-b00d-4ec1-9336-5a246289d58d/iso-5093-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Spécifications	2
4.1 Spécifications générales	2
4.2 Profil chromatographique	2
5 Point d'éclair	3
6 Échantillonnage	3
7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage	3
Annexe A (informative) Chromatogrammes types de l'analyse par chromatographie en phase gazeuse de l'huile essentielle de myrte citronnée (<i>Backhousia citriodora</i> F. Muell.), type citral	4
Annexe B (informative) Point d'éclair	7
Bibliographie	8

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 5093:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/38b707a2-b00d-4ec1-9336-5a246289d58d/iso-5093-2021>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçus par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Huile essentielle de myrte citronnée (*Backhousia citriodora* F. Muell.), type citral

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de myrte citronnée (*Backhousia citriodora* F. Muell.), type citral, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/TS 210, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage*

ISO/TS 211, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients*

ISO/TR 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C — Méthode de référence*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol*

ISO 1271, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de carbonyle — Méthode à l'hydroxylamine libre*

ISO 11024 (toutes les parties), *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

huile essentielle de myrte citronnée

huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des feuilles et des rameaux de *Backhousia citriodora* F. Muell., type citral (myrte citronnée) de la famille des Myrtaceae

Note 1 à l'article: Pour toute information sur le numéro CAS, voir l'ISO/TR 21092.

4 Spécifications

4.1 Spécifications générales

L'huile essentielle de myrte citronnée (*Backhousia citriodora* F. Muell.), type citral, doit satisfaire aux spécifications indiquées dans le [Tableau 1](#).

Tableau 1 — Spécifications pour l'huile essentielle de myrte citronnée (*Backhousia citriodora* F. Muell.), type citral

Caractéristiques	Exigences	Méthode d'essai ISO
Aspect	Liquide limpide, mobile à 20 °C	—
Couleur	Jaune pâle à jaune	—
Odeur	Odeur caractéristique du citron	—
Densité relative à 20 °C d_{20}^{20}	0,880 à 0,910	ISO 279
Indice de réfraction à 20 °C	1,484 à 1,491	ISO 280
Pouvoir rotatoire à 20 °C	Compris entre -1,5° et +1,5°	ISO 592
Miscibilité à l'éthanol	Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 3 volumes d'éthanol à 70 % (fraction volumique) pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle	ISO 875
Indice de carbonyle	Correspond à 85 % minimum de composés carbonyle, exprimé en citral	ISO 1271

4.2 Profil chromatographique

Effectuer l'analyse de l'huile essentielle par chromatographie en phase gazeuse. Déterminer le profil chromatographique conformément à la série des ISO 11024. Sur le chromatogramme obtenu, identifier les constituants représentatifs et caractéristiques indiqués dans le [Tableau 2](#). Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le [Tableau 2](#). Cela constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

Tableau 2 — Profil chromatographique

Constituant	Min %	Max %
6-Méthylhept-5-en-2-one	0,3	2,9
2,3-Déhydro-1,8-cinéole	0,3	0,9
β-Myrcène	0,2	0,7
Linalol	0,5	1,0
exo-Isocitral	0,1	2,0
Citronellal	traces ^a	1,0
cis-Isocitral	0,2	2,7
trans-Isocitral	0,3	4,3
Néral	36,0	44,0
Géranial	44,0	56,0

^a < 0,01 %.

NOTE 1 Le citral total est la somme des 5 isomères du citral.

NOTE 2 Le profil chromatographique est normatif. Il est à différencier des chromatogrammes types donnés à titre d'information à l'[Annexe A](#), voir [Figures A.1](#) et [A.2](#).